



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du cabinet
Bureau de la Représentation
et de la Communication de l'État

affaire suivie par : Nicolas GAILLARD
pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr

Direction du cabinet

Annecy, le 30 avril 2021

Le Préfet de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs les Maires

copie à MM les Sous-préfets
Mesdames et Messieurs les Parlementaires

Objet : Journée nationale du 8 mai 2021 relative à la commémoration de la victoire de 1945

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures en vigueur pour lutter contre la pandémie de COVID-19, les cérémonies prévues pour le 8 mai 2021 pourront être organisées, en format restreint (une jauge de 20 personnes au maximum est conseillée) en appliquant un protocole sanitaire strict avec notamment respect de la distanciation sociale minimale et port du masque pendant toute la durée de la cérémonie.

Un dépôt de gerbe au monument aux morts pourra être réalisé. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public. Enfin, il vous est demandé de ne pas organiser de moments de convivialité (apéritif, vin d'honneur...) à l'occasion de cette cérémonie.

Alain ESPINASSE